



Conseil économique et social

Distr. générale
25 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-troisième session

4-13 février 2015

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain

Déclaration présentée par les Congrégations de St. Joseph, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Introduction

En 2013, il y avait 232 millions de migrants internationaux dans le monde, et de nombreux autres qui étaient des migrants internes dans leurs pays d'origine. Ce mouvement des personnes s'opère à une si grande échelle qu'il doit être compris comme l'une des caractéristiques qui définit notre époque. La manière dont la communauté mondiale, tant les individus que les États, réagit aux problèmes de migration contribuera à façonner l'avenir du monde.

But

Par la présente déclaration, nous réclamons la mondialisation de la solidarité par le biais de politiques gouvernementales qui créent une protection intégrale des droits de tous les migrants.

Résumé

Le système des droits de l'homme des Nations Unies jette les bases de droits universels et indivisibles. Comme indiqué à l'article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, « Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune ».

Toutefois, ces droits ne tirent leur force que de l'engagement des Gouvernements à les faire respecter, et les Congrégations de St. Joseph s'inquiètent des pratiques et des politiques qui affaiblissent ces droits dans les pays où nous vivons et travaillons. Ce schéma est particulièrement évident en ce qui concerne les droits des migrants et des réfugiés.

Interprétations minimalistes des droits des réfugiés et des obligations des États

Lorsque les États n'arrivent pas à assurer la protection des droits de l'homme, il incombe à la communauté internationale de combler le vide. Les droits des réfugiés, tels qu'ils sont énoncés dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, se rapportent à toutes les personnes craignant avec raison d'être persécutées du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un certain groupe social ou de leurs opinions politiques, qui se trouvent hors du pays dont elles ont la nationalité et qui ne peuvent ou, du fait de cette crainte, ne veulent se réclamer de la protection de ce pays. Les signataires de cette Convention conviennent d'offrir la protection à toute personne qui remplit ces critères.

Bon nombre des États qui ont signé la Convention ne font qu'une interprétation minimaliste des droits des réfugiés et de leurs obligations dans la protection de ces droits. En résulte un accès extrêmement limité ou inexistant aux services de base tels que les soins de santé, le logement et les services de protection sociale. Encore plus problématique est le caractère très précaire du statut des réfugiés dans les pays qui n'ont même pas de loi d'asile en faveur des personnes persécutées.

Des politiques d'immigration extrêmement sélectives contraignent les migrants à recourir à des moyens d'émigration périlleux. Trop souvent, les

politiques d'immigration accordent expressément la priorité à ceux qui sont très instruits et hautement qualifiés ou qui ont de l'argent à investir. Ces politiques sont préjudiciables pour les personnes qui sont forcées à émigrer en raison des violations de leurs droits économiques, sociaux et culturels; des violations qui sont souvent si graves qu'elles menacent leur survie. Lorsque les voies de migration réglementaires leur sont refusées, les personnes qui se trouvent dans ces situations sont contraintes d'emprunter des voies beaucoup plus précaires. Certaines recourent à des passeurs pour leur faire franchir les frontières, et trop souvent, ces méthodes entraînent des violences, la traite d'êtres humains ou des décès. D'autres profitent des programmes d'emploi temporaire pour migrer et découvrent sur le lieu de travail qu'elles sont exposées à l'exploitation.

Détention de migrants

Les personnes qui utilisent des voies irrégulières pour migrer font souvent l'objet de détention même si elles n'ont pas d'antécédents criminels. Dans certains pays, les migrants sont placés dans des centres de détention des services de l'immigration, tandis que dans d'autres pays, ils sont détenus au sein de la population carcérale générale. Dans d'autres cas, les centres de détention sont dirigés par des sociétés à but lucratif et gérés selon les règles carcérales. Nous avons également reçu un rapport faisant état de migrants qui ont été menacés de torture au cours de leur détention.

Une attention insuffisante en faveur de politiques soucieuses du sexe et de l'âge

Comme l'a noté le Secrétaire général dans son message de 2013 à l'occasion de la Journée internationale des migrants, près de la moitié des migrants sont des femmes et 10 % ont moins de 15 ans. Certaines vulnérabilités des migrants sont liées au sexe et à l'âge. À titre d'illustration, nous avons reçu de nombreux rapports faisant état de violences sur des enfants au cours de leur voyage migratoire, notamment de violences physiques et sexuelles, ainsi que d'autres rapports signalant des cas de traite des êtres humains. Nous avons en outre reçu des rapports de femmes qui ont migré pour échapper à la violence domestique et d'autres qui ont subi des violences sexuelles au cours de leur itinéraire migratoire.

Certains des facteurs qui justifient la migration forcée des femmes et des enfants sont notamment la violence familiale, la violence perpétrée par des acteurs non publics tels que les bandes criminelles, la sécurité insuffisante des citoyens dans leur pays d'origine, le recrutement forcé des enfants dans des organisations et des groupes criminels ainsi que les mesures insuffisantes de protection de l'enfant.

Certains pays de destination séparent des familles et où des familles migrantes n'ont pas accès à un logement et sont abandonnées à leur sort dans les rues des grandes villes. En outre, nous avons des rapports de politiques et de pratiques de déportation qui séparent des familles lorsque certains membres de la famille ont régularisé leur statut et d'autres non.

Vulnérabilité des travailleurs migrants face à l'exploitation

Les Congrégations de St. Joseph ont recensé des types récurrents d'exploitation de travailleurs migrants, tels que des frais de recrutement et des taux d'intérêt exorbitants, des conditions de travail dangereuses, un logement inadéquat,

des violences sexuelles et une rémunération très faible. Certains travailleurs migrants ont été expulsés vers leur pays après qu'ils ont déposé des plaintes dénonçant leurs conditions de travail et de vie, une pratique qui crée la peur chez les autres travailleurs et les contraint au silence.

Hostilité à l'égard des migrants

Dans son message de 2013, le Secrétaire général a appelé les populations et les gouvernements partout dans le monde à rejeter la xénophobie et à considérer la migration comme une contribution essentielle à un développement économique et social équitable, inclusif et durable.

Des rapports de nos congrégations de sœurs révèlent comment le recours à un discours inapproprié attise le racisme et renforce les attitudes hostiles à l'égard des migrants. Par exemple, un média a employé le terme « invasion » pour décrire l'arrivée de réfugiés, tandis qu'un autre a provoqué de la peur en associant les migrants à diverses épidémies. Dans de nombreux cas, les migrants deviennent des boucs émissaires, endossant la responsabilité des récessions économiques. Plusieurs de ces rapports indiquent également que les préjugés contre les migrants musulmans et rom sont particulièrement ancrés.

Nouvelles préoccupations liées aux migrations en rapport avec les changements climatiques.

Les effets des changements climatiques deviennent plus visibles, et il est de plus en plus évident que ces changements conduiront à de nouveaux modèles de migration en raison du fait que les personnes fuiront les dommages environnementaux tels que ceux causés par les inondations et les sécheresses, ainsi que la faim et l'extrême pauvreté. En 2009, le Forum humanitaire mondial de Genève a relevé que les changements climatiques avaient déjà entraîné la faim chez près de 50 millions de personnes supplémentaires et poussé plus de 10 millions à l'extrême pauvreté. Ces chiffres ne cessent de croître au fil des ans. Il n'y a aucun doute que ces changements climatiques augmenteront les flux migratoires, même si ces migrations se feront principalement à l'intérieur des pays et non pas à l'international.

Notre vision

Le développement durable exige que nous pensions une économie qui fournisse à tout le monde les produits et les services de base nécessaires au bien-être de l'homme tout en permettant à l'humanité de vivre en harmonie avec les écosystèmes terrestres. Il appelle à une prise de conscience de l'interdépendance de la communauté mondiale. Il favorise l'épanouissement de tous et de chacun ainsi que des biorégions de la planète et exige une nouvelle perspective des relations écologiques, sociales et économiques. Tels sont les modèles d'une solidarité mondialisée.

S'agissant des questions de migration en particulier, les Congrégations de St. Joseph rêvent d'un monde où les droits de l'homme sont réellement universels et indivisibles. Pour que l'homme puisse s'épanouir et fonder des sociétés de paix, il doit se débarrasser de la peur, de la faim, de la pauvreté, de la violence, et mettre fin à la dégradation de l'environnement et à la guerre. Les hommes doivent avoir le droit de migrer à la recherche de la sécurité et de la liberté, d'un emploi qui procure

le minimum vital pour leur famille et eux-mêmes, de conditions de travail garantissant la dignité de la personne humaine.

Pour que ce rêve devienne réalité, les Congrégations de St. Joseph se sont jointes aux autres pour soutenir les migrants par des visites dans des centres de détention, la fourniture de soins médicaux, de la nourriture, d'un abri, du transport, de l'accompagnement, de l'assistance juridique et du soutien spirituel; par des cours d'alphabétisation et de langue ainsi que par la dénonciation des attitudes racistes et xénophobes. Dans de nombreux pays, les Congrégations œuvrent également à améliorer les droits des migrants et des réfugiés en situation régulière ou irrégulière par la réforme des politiques gouvernementales. Ces expériences sont à la base des recommandations politiques ci-après.

Recommandations

- **Créer des villes de solidarité.** Les villes devraient s'associer aux municipalités qui progressent vers une vision plus intégrale de la justice en matière de migration en déclarant que tout le monde, indépendamment du statut d'immigration, peut accéder aux services que la municipalité fournit sans craindre qu'il leur soit demandé de présenter leurs papiers ou qu'ils soient signalés aux autorités.
- **Renforcer les mesures de protection pour tous les migrants.** Les gouvernements devraient élaborer des politiques d'immigration qui :
 - Renforcent les moyens juridiques de migration afin de réduire l'émigration clandestine;
 - Créent des parcours transparents d'accès à la résidence permanente en faveur des migrants;
 - Mettre fin à la détention des migrants en situation irrégulière;
 - Garantissent aux migrants qui cherchent à régulariser leur situation l'accès aux procédures administratives et judiciaires.
- **Formuler des politiques soucieuses de l'égalité entre les sexes, de l'âge et des handicaps.** Ces politiques devraient :
 - Reconnaître les plaintes introduites par les réfugiés sur la base de l'égalité entre les sexes ou de l'orientation sexuelle;
 - Assurer le traitement administratif immédiat du statut des enfants migrants et les placer dans le milieu le moins restrictif possible;
 - Maintenir les familles unies, de préférence au sein de la communauté, et leur accorder le plein droit à l'application régulière de la loi;
 - Démanteler les obstacles à l'égard des migrants handicapés afin de leur garantir un accès égal aux services, aux ressources et aux opportunités;
 - Veiller à ce que les enfants migrants bénéficient des services d'assistance sociale adaptée, y compris des soins psychologiques, l'accès à l'éducation et à la représentation juridique.
- **Renforcer les mesures de protection en faveur des travailleurs migrants.** La Convention internationale sur la protection des droits de tous les

travailleurs migrants et des membres de leur famille pourrait constituer un instrument essentiel pour protéger les droits de tous les travailleurs migrants. Cependant, elle ne pourra avoir d'effet que si elle est signée par un plus grand nombre d'États. Les gouvernements doivent également régler les insuffisances de leurs cadres réglementaires. La réglementation doit :

- Exiger des employeurs qu'ils prennent en charge les frais de recrutement et de déplacement des travailleurs, réduisant par là les coûts de migration de la main-d'œuvre;
 - Prévoir un système de permis pour les employeurs et de fortes à ceux qui exploitent les travailleurs;
 - Prévoir la surveillance des lieux de travail et imposer de fortes amendes aux employeurs qui ne créent pas des conditions de travail sécurisées ou n'offrent pas une rémunération juste;
 - Accroître la mobilité des travailleurs migrants en ne rattachant pas leur permis de travail à un seul employeur;
 - Consacrer les droits des migrants à l'accès aux soins de santé d'urgence et à l'adhésion aux syndicats.
- **Améliorer l'attitude du public à l'égard des migrants.** Les gouvernements devraient améliorer la perception que le public a des migrants en insistant sur le fait que les migrants sont une force positive pour le développement. Par exemple, les migrants contribuent à la richesse et à la résilience de la société par une diversité culturelle renforcée, comblent les insuffisances du marché de l'emploi des pays hôtes à tous les niveaux de compétence et jouent un rôle important comme entrepreneurs et créateurs d'emplois. Les gouvernements devraient également lancer des campagnes médiatiques pour dénoncer le discours de la haine à l'égard des migrants et les stéréotypes courants entretenus.
- **Augmenter les fonds d'indemnisation pour lutter contre les changements climatiques.** Les changements climatiques soulèvent des questions éthiques importantes concernant la relation entre les pays riches industrialisés et les pays en développement. Selon les estimations de la Banque mondiale, près de 80 % du coût des effets des changements climatiques seront supportés par les pays en développement, même s'ils ne contribuent qu'à hauteur de 30 % aux émissions de gaz à effet de serre.

Les coûts de prise en charge des flux migratoires accrus causés par les effets des changements climatiques ne devraient pas être pris en charge par les pays qui ont peu contribué aux changements climatiques. Les pays très industrialisés doivent juguler les effets des changements climatiques en augmentant les fonds de dédommagement.

Conclusion

Les questions complexes et diversifiées de la migration révèlent la nécessité d'une plus grande solidarité dans le monde. Les recommandations ci-dessus constituent des jalons importants dans la tâche de mondialisation de la solidarité puisque le phénomène migratoire est une crise humanitaire qui doit être résolue par tous les États membres, qu'ils soient du Nord ou du Sud.